



Avis d'appel à candidatures

Délégation de service public de type affermage relative à l'aménagement, L'entretien et l'exploitation d'un port de plaisance fluvial à Halluin

1. Autorité délégante : Ville d'Halluin- Collectivité territoriale -24, rue Marthe Nollet - B.P. 156 - 59433 HALLUIN CEDEX

Tél. : 03.20.28.83.50 - Fax : 03.20.28.83.51

2. Objet : Délégation de service public de type affermage passée en application de l'article L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du CGCT et de la Loi 93-122 du 29 janvier 1993 et de ses décrets d'application pour la « création de nouveaux équipements, exploitation et gestion globale du port de plaisance d'Halluin ».

3. Durée de délégation : huit à huit ans et demi et débutera à la date de notification au délégataire.

4. Lieu d'exécution : Port de plaisance

5. Caractéristiques principales :

Le Port de Plaisance se compose de deux ha de terre-pleins, d'un plan d'eau, d'une rampe de mise à l'eau, de catways, de pontons flottants, de bornes d'alimentation d'électricité, de points d'eau, d'une capitainerie, d'un local commercial et d'un logement de fonction, de trois écologies.

6. Conditions de participation

Les candidats devront produire tous les documents permettant au concédant d'apprécier, sans ambiguïté, leur aptitude à assurer la qualité, la continuité et l'égalité des usagers devant le service public. A savoir :

- Une lettre de candidature,
- Un descriptif de ses objectifs et ambitions pour le projet (4 pages maximum),
- Une présentation détaillée du candidat en moyens financiers, humains et matériels,
- Une présentation complète de ses comptes, budgets et bilan des deux dernières années,
- Un extrait K-bis de moins de trois mois,
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas en liquidation judiciaire,
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- Une attestation sur l'honneur établie par le candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la législation en vigueur sur le travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,

Cette procédure étant une procédure ouverte, l'ouverture des plis relatifs aux candidatures et la sélection des candidats admis à présenter une offre sera effectuée en première partie de la réunion de la CDSP et, en seconde partie, interviendra l'ouverture des plis relative à l'analyse des offres. Les variantes seront acceptées.

7. Conditions de délais

Les candidats devront faire parvenir leur dossier impérativement **avant le 28 avril 2015**, 16 heures, contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Récépissé :

Direction du Développement Territorial et Durable
68 rue de Lille
BP. 156
59250 HALLUIN

Pli recommandé :

Monsieur le Maire
24 rue Marthe Nollet -
59433 HALLUIN CEDEX

Les candidatures devront être rédigées en langue française. L'enveloppe extérieure devra porter la mention « candidature à la concession du port de plaisance

d'Halluin. A n'ouvrir qu'en réunion de jury ». Les dossiers parvenus hors délais seront retournés à leurs auteurs.

8. Critères de sélection des offres

Les critères suivants serviront à l'attribution du contrat :

- Equilibre économique du projet,
- Solidité du candidat sur la durée du contrat.
- Propositions de développement, d'animation et de gestion du port,
- Qualité et tarification des locations et des prestations de services aux usagers,

9. Procédure de recours

Tribunal Administratif de Lille, 143, rue Jacquemars Giélée - 59 800 LILLE.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : article R 421-1 à R 421-7 du code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du code de la justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

10. Adresse où l'on peut obtenir tous renseignements complémentaires

Direction du Développement Territorial et Durable - 68 rue de Lille - 59250 Halluin

Mme Julie Vanmeenen (03.20.24.80.77) - Mail : julievanmeenen@ville-halluin.fr

Mme Cécile Barbier (03.20.28.88.94) - Mail : cecilebarbier@mairie-halluin.fr

Mr Mustapha Taha (03.20.28.03.10) - Mail : mustaphataha@mairie-halluin.fr

11. Date d'envoi du présent avis :

Envoi à la publication au magazine Fluvial le 10 février 2015